

ACTO Spécial Rampants est un insecticide **triple action**, agréablement parfumé pour la destruction totale des insectes rampants dans les habitations et les locaux :

- * **Action de choc** : Destruction immédiate de tous les insectes.
- * **Action de débusquement** : Effet expulsif qui force les insectes à sortir de leurs cachettes et à entrer en contact avec l'insecticide.
- * **Effet de rémanence** : Effet prolongé assurant une protection de longue durée.

La Cyperméthrine et la Tétraméthrine agissent par contact et ingestion. Elles appartiennent à la famille des pyréthrinoides. La Tétraméthrine possède une action de choc ou knock down foudroyante tandis que la Cyperméthrine assure la rémanence de l'insecticide.

Il détruit les infestations de blattes, cafards, fourmis, puces, punaises, mites, araignées, poissons d'argent, etc.

COMPOSITION % (m/m) :

- Tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0.12%
- Cyperméthrine (CAS n° 52315-07-8) : 0.25%
- Gaz propulseur : Butane

MODE D'EMPLOI :

Bien agiter. Pour une pièce de 10 m², pulvériser pendant 3 à 5 secondes vers le sol. Pour un effet prolongé, pulvériser vers les surfaces à traiter en tenant l'aérosol verticalement à 20 cm des emplacements à traiter et se déplacer latéralement. Pulvériser pendant 3 à 5 secondes par mètre linéaire. A renouveler dès la réapparition d'insectes.

Cafards, poissons d'argent, araignées : traiter le long des plinthes, tuyauteries, dessous d'évier, les recoins sombres et chauds et humides.

Puces, punaises : traiter avec soin les fentes des parquets et des murs, les sommiers, les matelas, les placards.

Fourmis : traiter les lieux de passages habituels.

ACTO RAMPANTS peut être appliqué fenêtres ouvertes. Pour préserver l'effet persistant, ne pas laver les endroits traités.

Protéger les aquariums pendant le traitement. Ne pas traiter les végétaux.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



DANGER

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8- diène. Peut produire une réaction allergique. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P262 Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter dans les ordures ménagères. P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage.



Réf. RAMP 1 – RAMP 5
Aérosol : 400 mL – 600 mL

Utilisez les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS disponible sur www.quickfds.fr